

Grand âge : les annonces du gouvernement ne suscitent pas l'enthousiasme

Suite aux mesures annoncées pour le domicile et les Ehpad, les fédérations professionnelles ont exprimé une forme de déception, même si le tarif plancher pour les Saad est salué par tous les acteurs. Ils estiment que les financements prévus dans le PLFSS 2022 ne seront pas à la hauteur des besoins.

C'est un peu la douche froide pour l'exécutif ! En se rendant jeudi 23 septembre en Saône-et-Loire pour annoncer des mesures jugées importantes [pour le secteur de l'aide à domicile et les Ehpad](#), le Premier ministre espérait sans doute calmer le jeu, un mois après l'annonce de [l'abandon de la loi Grand âge](#). Au vu des réactions de la plupart des acteurs professionnels, l'opération est en partie ratée. Globalement, les fédérations ne croient pas que ces mesures, intégrées dans [le projet de loi de financement de la sécurité sociale](#) (PLFSS) 2022, auront un effet décisif sur l'amélioration de la situation.

« Une grande mesure »

Les organisations professionnelles relèvent des points d'évolution positive et des insuffisances parmi les annonces du gouvernement. On remarquera que les structures représentant des opérateurs commerciaux (Fesp, Fédésap et même Synerpa) se montrent plus satisfaites que leurs homologues du public ou de l'associatif.

« *Nous n'avons pas une grande loi, mais nous avons une grande mesure.* » Cette phrase est signée d'Antoine Grézaud, le directeur général de la Fesp. Cette fédération des métiers du service à la personne, membre du Medef, se félicite surtout de la décision d'ériger un tarif plancher fixé à 22 €. La Fesp parle de « *jacobinisme social* » puisque ce tarif serait le même d'un endroit à l'autre du territoire national.

Survie du secteur

La tonalité est à peu près la même au Synerpa qui voit ces annonces d'un bon œil. En juin, lors de [son congrès](#), le syndicat s'était prononcé pour une double tarification de l'aide à domicile : un tarif plancher à 23 € (contre 22 € dans le plan gouvernemental) et une prime qualité (demandée à 3,50 €). Pour la déléguée générale, Florence Arnaiz-Maumé, « *l'instauration d'un tarif national plancher était devenue une nécessité pour la survie du secteur* ». En revanche, le Synerpa ne dit rien sur les mesures concernant les Ehpad.

Virage domiciliaire

La Fédésap (affiliée à la CPME) exprime un avis très proche sur ce tarif national socle, tout en estimant qu'il n'est pas possible de se contenter de cette mesure : « *La mise en place de ce tarif est une grande avancée, mais ce montant devra progresser rapidement pour accompagner réellement le virage domiciliaire* », souligne la fédération.

Concernant le complément qualité (qui serait de 3 € l'heure, croit savoir la Fédésap), la fédération demande qu'il soit universel et versé à tous les Saad « *sans distinction de statuts juridiques* ». Les critères d'attribution devront être nationaux, et non laissés à l'appréciation des départements.

Prière de nous concerter !

L'Assemblée des départements de France (ADF) n'a publié aucun communiqué national, mais héberge sur son site celui du président de la collectivité européenne d'Alsace, Frédéric Bierry, [en charge des solidarités à l'ADF](#). Là aussi, pas de changement de discours : il est déploré « *le manque de concertation* » du pouvoir central, également pointé au moment du feu vert donnée à l'avenant 43 notamment. Par rapport au tarif plancher pour l'aide à domicile, l'élu alsacien regrette le manque de sécurisation de son financement puisqu'un vote devra intervenir chaque année.

« *Les départements attendaient une grande réforme à la mesure des enjeux du grand âge et de l'autonomie, et se trouvent face à un nouveau rendez-vous manqué* », regrette Frédéric Bierry.

Jean Castex « *le magicien* »

Les autres fédérations sont beaucoup moins enthousiastes que le trio Fesp-Fédésap et Synerpa. Elles considèrent que les annonces ne sont pas à la hauteur des besoins et qu'elles sont très fragiles du point de vue de leur réalisation. La Fnaqpa, qui demande « *une loi de programmation pluriannuelle* » pour le secteur, ironise : « *Le mystère reste complet sur la façon dont Jean Castex « le magicien » a pu trouver 1 500 nouveaux médecins coordonnateurs et 10 000 soignants que les directions recherchent en vain depuis des mois.* »

Effets minimes

La tonalité est à peu près la même à la Fehap. Pour le domicile, la fédération associative se félicite du tarif plancher, mais reste dubitative pour les Ehpad. « *La création de 10 000 postes sur cinq ans correspond à 10 % de la préconisation du rapport El Khomri* », relève la fédération.

« *Si les mesures annoncées prévoient quelques améliorations, avec des moyens modestes, les effets seront par conséquent minimes, même s'ils ne doivent pas être méprisés dans le contexte que connaît le secteur* », déclare l'AD-PA.

« *Densifier* » le PLFSS

De son côté, la Fnadepa souligne les limites des annonces gouvernementales : le tarif plancher – salué par la fédération – « *ne permet aucunement d'assurer la pérennité du modèle économique des services à domicile.* » La Fnadepa s'étonne qu'aucun recrutement dans les Ehpad ne soit budgété dans le PLFSS 2022. Quant à la présence des médecins coordonnateurs, elle ne sera renforcée que dans les établissements de moins de 44 lits. La Fnadepa s'adresse aux parlementaires pour « *densifier le PLFSS* ».

« *Mépris* » face au grand âge

Représentant les familles et les personnes âgées, la Fnapaef ne cache pas sa déception. La fédération rappelle que le nombre de 10 000 créations de postes en Ehpad sur cinq ans représente un poste et demi par établissement. L'engagement financier n'est absolument pas à la hauteur des estimations du rapport Libault : 6 milliards d'euros à partir de 2024. D'où cette conclusion de la Fnapaef : « *Ces annonces gouvernementales montrent le mépris dans lequel on tient le Grand âge.* »

Noël BOUTTIER